VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District. No 90,559 -Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 146: RUE ELEONORE,

Ilet Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans cette partie de cela autrefois connu comme Hurstville, dans l'ilet No 56 du plan original de Hurstville, borné par les rues Eleonore, Hurst, Garfield (autrefois Jennet) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eléonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eleonore, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0|0) l'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contiguë.

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N Renion et Avenue N. Hagan —Succession de Joseph Loyacano. No 91,310—Cour Civile de District —Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 13 janvier 1910 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le Faubourg Tremé, désignés comme lots numéros onze et douze, dans l'ilet borné par l'avenue Hagan (autrefois la rue Première), les rues Dumaine, Rendon (autrefois Deuxième) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro onze, trente pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoises, contenant 3 chambres et cuisine, et contiguë une bâtisse en bois, maintenant occupée pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs daté du jour de la vente publique, payable en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1909 et tous les frais de certificats nécessaires au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que du jour sur lequel l'acte de vente sera finalement passé. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 entre l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de ou des acquéreurs et passé pardevant George Montgomery, notaire.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

Nos 2370-2 rue Annonciation, Cottage Double.

1239 rue St-Thomas, Résidence à 2 étages et Buvette.

614-616 rue Thalie, Cottage Double

1120-22 28 rue Annonciation et 623 rue Galennie Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 39 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit ilet étant borné par les rues Soraparu, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) comme par un plan par H Granlate, voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Lesdites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel cottage se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884 annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt-six pieds quatre pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprenant un magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, contenant galerie pardessus la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est maintenant loué à $30 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Thérèse, St Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie, de ce lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre, en "ceci offert en vente" est désigné par la lettre B, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer en cette ville daté du 12 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas de soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes delà sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St Thomas dix pieds deux pouces et deux lignes, delà sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Thalie trois pieds sept pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pieds sept pouces et de là sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas et s'étendant vers la rue Theresa trois pieds sept pouces, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et désignés par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprenant un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres, cuisine, citerne, etc., maintenant loué à $8.00 par côté.

4. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Galennie, Tchoupitoulas et Louisa, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Galennie, désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, daté du 10 avril 1841 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et trois lignes de face et de profondeur à la rue Galennie et quatorze pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignés par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Galennie. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, en billet de lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN, Encanteur.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises,

Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, j'offrirai à l'enchère publique, l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté (autrefois St André), Howard (autrefois St-George) et Amelia, et le lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer daté le 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr. notaire en cette ville, à la même date; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot bâti et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénation et des clauses et de coutume de sécurité, huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91,684—COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION C.

A L'ENCAN, JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH & DE MONTLUZIN, M. A. Baccich Encanteur, conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé du 23 décembre 1909, par l'Hon. E K Skinner, juge dans l'affaire de la succession de Louis J. Mestier, No 91,684, Cour Civile de District, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 février 1910, à midi, les actions et bons, comme suit—

1. Certificat No 88, une action du fonds capital de la Charles W. Stumpf Piano Company, de valeur au pair de vingt cinq dollars.

2. Certificat No 471, quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3. Certificat No 438, cinq actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 78, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, entre Claiborne et Painters avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans —Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY— Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9, 10 et 11, ilet 741, borné par les rues Claiborne (autrefois St Avie), Derbigny (autrefois Prospe), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24, d'après lequel lesdits mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7'' à la rue Arts sur 120' 1'' 4''' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11, formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4'' 7''' de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres, office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur le côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour le foin, etc., convenable pour laiterie ou "draymen".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après cela 29' 7'' de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1'' 4''' entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $ .00 par mois et connue par le numéro municipal 12, Nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord Rempart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Craps maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquise par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivets d'après un acte de vente passé pardevant F. D Charbonnet, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et est enrégistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse au le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enrégistré en le Bureau des transferts, livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dûes et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Francis Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,973—Division C.—Attendu que Carmélite Dupuy, veuve de Francis Nelson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Nelson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Peters, avocat.

5 jan—5 9 14

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

COFFRE EN FER,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

Ficelle, Sacs, Moteur Electrique.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING AICKLEN CO., LTD.

No 91,834, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. "A".

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.— Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M., au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix.

1 Lot de meubles de bureau et installations.

3 Mulets, 2 chevaux.

2 Wagons à ressorts.

2 Buggies.

1 Lot de harnais.

Conditions--COMPTANT.

5 janv—5 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Epiceries de Choix et de Fantaisie

VINS, LIQUEURS,

COMPTOIRS, ETAGERES, ETC., ETC.

SUCCESSION DE EDWARD DUFAU.

No 91,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 825 rue Union—il sera vendu à l'enchère publique VENDREDI, le 21 janvier 1910, à 10:30 heures A. M. rue Dumaine coin Dupré en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 7 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée les objets suivants, à savoir:

Un lot d'Epiceries de Choix, Vins et Liqueurs, Comptoirs de Groceries et Buvette, Etagères, Balance, Falences, Verrerie et autres articles généralement tenus dans une épicerie de premier ordre.

Conditions—Comptant.

9 jan—9 16 21

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond, sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deux èmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigu au lot A ci-dessus décrit; delà trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No Un, et les améliorations là-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur, 442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Frelot Duvernay vs Mme Emile Gaillardet et als, No 91,360—Division A.—Cour Civile de District —A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à Midi. COTTAGE DOUBLE, 631-633 RUE DRYADES ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART, Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Phillippa (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Phillippa (maintenant Dryades) sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 au dessus et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

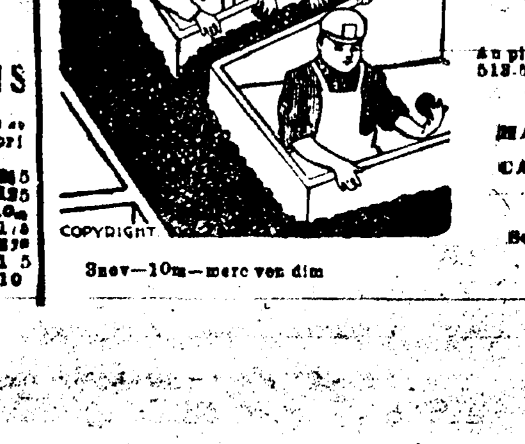

3 nov—10m—merc ven dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET

Téléphone Main 576. Nouvelle Orléans, Lne

En Gros **CHARBON** Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 983 513-521 rue Quartier. Téléphone Hem 321. Rue Adams. Téléphone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs

MAUD WILMOT, MONGAH.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER,

Téléphone Alger 38.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo.

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	160@185
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@10
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@275
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets pour [illegible] coton	25@10

VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention!

Cottage Double 2649-51 rue Gravier, près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple 3018 rue Thalie, entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RE SUCCESSION DE AMOS HINKSON

No 88 461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, sur un plan par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces et 7 lignes les améliorations sont connues comme 2649-51 rue Gravier.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Melpomène et Derbigny; ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 103 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902.

Les améliorations sont connues comme 3018 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

E. RANDOLPH GURLEY Encanteur.

John Dymond Jr. avocat.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Klein Brothers vs E. J. Gilbert.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 37,667—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la maison de cour, Nos 320 et 322 Passage la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 25 janvier 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre connus comme lot No 11, Cinquième District, ilet 240 avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné par les rues Leonidas, Joliet, Septième, maintenant Hickory, et Cohn, mesurant 25 pieds de face à la rue Hickory sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 6.

Lot No 34, Septième District, ilet 238, borné par les rues Monroe, Eagle, Hickory et John, mesurant 20 pieds de face à la rue Monroe sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis C. O. B. 179, folio 50, d'après la vente pardevant Rolla A. Tichenor, notaire, le 10 février 1908, enregistré C. O. B. 217, folio 491, 12 février 1908.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Sam'l Wolf, avocat pour la demanderesse.

24 déc—24 30—jan 6 12 19 23 25

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY".— State, of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New-Orleans, Ltd", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans in said State, and the purposes whereof shall be to finance deals in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal; to act as trustee in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as a depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000 00] Dollars, divided into shares of One Hundred [$100.00] Dollars each payable in cash, or its equivalent and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders' meetings to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Galler J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards shall elect officers from among their number. This charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths vote of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON, Notary Public.

I the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book No 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp).

A.., soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 aiu —1 an

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Occasion pour des Placeurs

Le Cottage Double de Choix Eligiblement Situé.

3312-14 rue Dauphine, près de la rue Désiré.

Succession de Mme Louis L. Schindler.

No 91,454—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne - JEUDI le 27 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 10 décembre 1909 et signé en Cour ouverte le 16 décembre 1909 par l'Hon. E. K Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Louis L Schindler, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 173 borné par les rues Dauphine (autrefois Grands Hommes), Désiré, Piété et Royale, désigné par le No 3 sur un plan par Terrase et Del Ile, daté du 2 février 1858, comme plan No 297, ledit lot mesurant (en mesure américaine) trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dauphine sur soixante-trois (63) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3312 et 3314 rue Dauphine, consistant d'un joli cottage double bien subdivisé ayant trois chambres et cuisine, citerne et allée de chaque côté; à proximité de tous les agréments. Banques du Troisième District, etc. En bonnes mains la propriété devrait rapporter entre $18 et $22 par mois de loyer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, représentée par un billet à recevoir, garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilège payable un an après la date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec réserve de toutes clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rollin A Tichenor, notaire, un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

John D Nix, avocat.

26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds-Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julia et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, d'après ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Paul [maintenant Liberté] Julia et St-Pierre [maintenant Frank in], désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3|4) quarts comptant, la balance d'un (1|4) quart devant être un tiers ou plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Au si les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. R. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

EN vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à 10 heures précises a. m., LUNDI, le 17 janvier 1910, sur les lieux rue Arts, encoignure Derbigny, dans l'ilet borné par les rues Painters et Claiborne, dans le Troisième District de cette ville—Le contenu d'une Laiterie, consistant de 13 vaches, 2 chevaux, 2 wagons et un jeu de harnais, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions— Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur. 806 rue Perdido.

6 jan—6 9 16 17

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

N. O. Boîte 113. Nouvelle Orleans, Lne.